

**RAPPORT ANNUEL**

**DE**

**L'ASSOCIATION DES JURISTES  
D'EXPRESSION FRANÇAISE DU MANITOBA**

**PRÉSENTÉ**

**À L'OCCASION DE  
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE**

**DU**

**8 NOVEMBRE 2004**

## **1) Introduction**

Le présent rapport porte sur les activités réalisées depuis la dernière assemblée annuelle, laquelle a eu lieu le 22 novembre 2003. Il est important de souligner que les états financiers qui vous seront présentés par le trésorier visent l'exercice terminé le 31 mars 2003. Par conséquent, le présent rapport et les états financiers ne se rattachent pas à la même période de temps.

## **2) Conseil d'administration**

Le conseil d'administration sortant est composé des personnes suivantes :

M<sup>e</sup> Christian Monnin, président  
M<sup>e</sup> Lee Ann Martin, vice-présidente  
M<sup>e</sup> Marc Marion, trésorier  
M<sup>e</sup> Julien Bédard, secrétaire  
M<sup>e</sup> Gérard Simard  
M<sup>e</sup> Karine Pelletier  
M<sup>e</sup> Antoine Hacault  
M<sup>me</sup> Rolande Kirouac  
M<sup>e</sup> Rénald Rémillard

Par ailleurs, M. le juge Richard Chartier de la Cour provinciale du Manitoba a joué le rôle de personne-ressource auprès de l'Association pour ce qui est des dossiers se rattachant au fonctionnement des tribunaux.

Nous tenons à remercier les administrateurs et notre personne-ressource de leur dévouement tout au cours de l'année.

## **3) Modalités de fonctionnement**

Depuis 1996, l'AJEFM conclut annuellement avec l'Institut Joseph-Dubuc un contrat de services dans le cadre duquel cet organisme lui fournit un soutien technique. L'AJEFM et l'Institut travaillent donc main dans la main pour faire progresser plusieurs dossiers.

L'Institut et l'AJEFM n'ont pas connu beaucoup de changements au niveau de leur personnel cette année. M<sup>me</sup> Paulette Desaulniers s'occupe toujours de certains dossiers pour l'AJEFM.

#### 4) Financement

Tel que prévu, le comité conjoint de l'Entente Canada–communauté franco-manitobaine a versé du financement régulier de 40 000 \$ pour 2003-2004 mais l'AJEFM ne reçoit plus dès l'exercice 2004-2005 du financier régulier de Patrimoine canadien. Cependant, l'AJEFM peut recevoir jusqu'à concurrence des sommes suivantes pendant l'exercice 2004-2005 :

-ministère de la Justice du Canada – financement en programmation (dans le cadre de l'enveloppe du Fonds d'appui à l'accès à la justice) :	58 750 \$
- ministère de la Justice du Canada – financement de projet - sensibilisation (dans le cadre de l'enveloppe du Fonds d'appui à l'accès à la justice) :	78 500 \$
- Secrétariat des services en langue française - Entente Canada-Manitoba :	10 000 \$
TOTAL :	<u>147 250 \$</u>

#### 5) Interventions auprès des gouvernements

##### a) gouvernement fédéral et organismes connexes

##### i) Gendarmerie royale du Canada

L'AJEFM siège actuellement à la Table de concertation concernant les services en français offerts par la Gendarmerie royale du Canada. L'AJEFM a participé à trois réunions au cours de la dernière année afin que la Gendarmerie royale du Canada offre des services conformes à la *Loi sur les langues officielles du Canada (LLO)*.

##### ii) ministère de la Justice du Canada

L'AJEFM a beaucoup travaillé sur le dossier de la nomination de personnes bilingues à la magistrature fédérale, en particulier au niveau de la Division de la famille de la Cour du Banc de la Reine. Entre autres, le président de l'AJEFM a rencontré le ministre de la Justice du Canada, l'honorable Irwin Cotler, lors de son passage à Winnipeg l'hiver dernier pour discuter de cette question. L'AJEFM a aussi revendiqué qu'au minimum un francophone siège au Comité de nomination à la magistrature fédérale du Manitoba.

##### iii) Commissariat aux langues officielles

L'AJEFM a continué d'appuyer les efforts du Commissariat aux langues officielles du Canada.

b) gouvernement provincial et organismes connexes

i) Groupe de travail sur l'amélioration des services en langue française au sein du système judiciaire du Manitoba

L'AJEFM a participé très activement au Groupe de travail sur l'amélioration des services en langue française au sein du système judiciaire du Manitoba. Il y a eu trois réunions du Groupe de travail. D'ailleurs, le Groupe de travail a joué un rôle important pour assurer la mise en œuvre d'un tribunal itinérant bilingue à Saint-Pierre-Jolys, qui fut officiellement ouvert en septembre 2004. Le Groupe de travail compte poursuivre son travail en ce qui concerne l'élaboration et éventuellement la mise sur pied d'un tribunal bilingue à Saint-Boniface.

ii) tribunaux administratifs

L'AJEFM a revendiqué auprès du gouvernement manitobain la nomination d'un plus grand nombre de personnes bilingues pour siéger au sein des divers tribunaux administratifs de la province. Une annonce officielle devrait bientôt être faite par la province à ce sujet.

## **6) Activités au sein de la collectivité**

a) Journée du droit

L'AJEFM a participé activement à l'organisation d'activités, y compris deux procès-simulés en français, dans le cadre de la Journée du droit.

b) autres activités d'animation et de vulgarisation

L'AJEFM, en collaboration avec les Centres de services bilingues et la Chambre de commerce francophone de Saint-Boniface, a participé très activement à organiser une pleine journée d'ateliers traitant de questions juridiques en février 2004.

c) Projet de sensibilisation

L'AJEFM vient de commencer un projet de sensibilisation de deux ans qui aura pour objectif de sensibiliser les juristes, les intervenants en matière d'administration de la justice ainsi que les justiciables franco-manitobains des services juridiques en français et de l'importance de l'accès à la justice en français au Manitoba. Ce projet aura aussi pour objectif de mieux faire connaître l'AJEFM et d'encourager les jeunes francophones du Manitoba à considérer des carrières en droit ou dans des domaines connexes.

d) mini conférence sur l'affaire Forest et Congrès annuel de l'Association du Barreau canadien

L'AJEFM en collaboration avec le Collège universitaire de Saint-Boniface et la Fédération des associations de juristes d'expression française de common law (FAJEF) a organisé une mini-conférence au sujet l'affaire Forest le 1er août dernier suite à la tenue du Congrès annuel de l'Association du Barreau canadien, à Winnipeg. En outre, l'AJEFM a organisé avec la FAJEF une réception pour juristes francophones et francophiles lors de la tenue de ce congrès.

e) mise en oeuvre du programme découlant de l'évaluation des besoins communautaires en matière de vulgarisation juridique

L'AJEFM a continué son partenariat avec la Société franco-manitobaine aux fins duquel le Centre de ressources communautaires offre de la documentation de vulgarisation juridique au public et dispose d'un répertoire de juristes d'expression française.

d) les services en français en matière d'administration de la justice

L'AJEFM a versé sur son site Web des textes qui ont pour principal objectif de sensibiliser et d'appivoiser la population franco-manitobaine et les fonctionnaires oeuvrant dans le domaine de l'administration de la justice quant aux services en français dispensés par les tribunaux et les autres organes du gouvernement provincial actifs dans ce domaine.

e) répertoire des juristes d'expression française

L'AJEFM maintient à jour un site Internet qui comprend un répertoire des juristes d'expression française.

Grâce à ce répertoire accessible par le biais d'Internet, le grand public franco-manitobain et les gens d'affaires francophones du monde entier sont en mesure de se renseigner facilement au sujet des services juridiques offerts en français au Manitoba.

f) collaboration avec la Société franco-manitobaine

Le coordonnateur de l'AJEFM siège au comité consultatif de la Société franco-manitobaine et participe aux activités organisées par la Société franco-manitobaine qui portent sur la communauté franco-manitobaine.

## **7) Travail de concertation avec divers organismes à l'échelle nationale**

### a) collaboration avec la Fédération des associations de juristes d'expression française de common law

L'AJEFM a travaillé en collaboration avec la Fédération des associations de juristes d'expression française de common law (FAJEF) sur plusieurs dossiers au courant de la dernière année, notamment celui de la nomination de juges bilingues.

Le président a participé à plusieurs conférences téléphoniques, ainsi qu'à trois réunions en personne de la FAJEF.

### b) Participation à l'assemblée annuelle de l'Association des juristes d'expression française de la Saskatchewan (AJEFS)

Le président de l'AJEFM a participé à l'assemblée annuelle de l'Association des juristes d'expression française de la Saskatchewan, tenue le samedi 8 février 2003.

## **8) Autres activités**

### a) Réception pour M. le juge Lebel

L'AJEFM a organisé un déjeuner-rencontre avec allocution pour monsieur le juge Lebel de la Cour Suprême du Canada au mois d'avril dernier.

### b) Réception pour LEAF

L'AJEFM a organisé une réception en collaboration avec LEAF avec allocution de madame la juge Claire L'Heureux-Dubé, ancienne juge à la Cour Suprême du Canada, au mois d'octobre dernier.

Le président,

Le coordonnateur,

Christian Monnin

Rénald Rémillard